

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 mars 2010

CP 10/03-24

L'an deux mil dix, le 29 mars à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etait excusé : M. Moignard.

FONDS DE CONCOURS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COLLECTIVITES LOCALES ELIGIBILITE AU FONDS 2010

Par délibérations des 27 juin 2000, 26 juin 2001 et 27 novembre 2009, notre Assemblée a redéfini le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales.

Si le champ d'éligibilité des opérations à financer reste identique, je vous rappelle que le nouveau dispositif susvisé prévoit que c'est la commune (ou l'EPCI) qui fait appel au prestataire de son choix (de droit public ou de droit privé) et qui sollicite auprès du Conseil Général une intervention financière. Celle-ci perçoit directement, aux termes d'un arrêté attributif, la subvention attribuée par la Commission Permanente.

L'objet du présent rapport est relatif à l'examen de demandes reçues par les services départementaux pour l'exercice 2010.

Les critères d'éligibilité sont précisés en annexes I et II du rapport.

FONDS DE CONCOURS 2010

Il est rappelé qu'il s'agit des demandes d'interventions financières déposées directement par les communes ou établissements de coopération intercommunale auprès du Conseil Général.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur l'éligibilité de ces nouvelles demandes, étant entendu que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

article 204142, sous-fonction 74

Autorisation de programme 2010.....	400 000 €
Engagé à ce jour	0 €
Engagé à la présente Commission Permanente	302 843 €
Disponible	97 157 €

article 2042114, sous-fonction 74

Autorisation de programme 2010.....	22 813 €
Engagé à ce jour	0 €
Engagé à la présente Commission Permanente	22 813 €
Disponible	0 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu les délibérations du Conseil Général des 27 juin 2000 et 26 juin 2001 redéfinissant le dispositif d'éligibilité des missions financées par le fonds de concours d'aide aux collectivités locales ;

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve selon les critères définis en annexe I et II, l'éligibilité au titre de 2010 des demandes de missions financées par le fonds de concours départemental pour un montant global de 325 656 € tel que réparti dans le tableau suivant :

N°	Maître d'ouvrage Référence du dossier	Mandataire ou Conducteur d'opération	Nature de l'opération	Mission	Fonds de concours		
					Dépense éligible H.T.	Taux	Subvention
COMMUNES							
1	ST VINCENT LESPINASSE	SEMATEG	Création et réhabilitation de bâtiments communaux et aménagements de leurs abords Phase opérationnelle	Convention de mandat	31 400 €	100 %	31 400 €
2	BIOULE	SEMATEG	Création d'une cantine scolaire Phase opérationnelle	Convention de mandat	14 000 €	50 %	7 000 €
3	LAGUEPIE	SEMATEG	Construction d'ateliers municipaux Phase opérationnelle	Convention de mandat	8 500 €	50 %	4 250 €
4	CAZES MONDENARD	SEMATEG	Réalisation d'un lotissement au lieu-dit " travers de Cazes " Phase opérationnelle	Convention de mandat	10 500 €	25 %	2 625 €
5	MOLIERES	SEMATEG	Aménagement de la place de l'église - Phase opérationnelle	Convention de mandat	16 000 €	25 %	4 000 €
6	VERLHAC TESCOU	SEMATEG	Réhabilitation d'un bâtiment en logement Phase de réalisation	Convention de mandat	6 600 €	75 %	4 950 €
7	SERIGNAC	SEMATEG	Aménagement du foyer rural Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	24 200 €	75 %	18 150 €
8	MONTPEZAT DE QUERCY	SEMATEG	Aménagement d'un immeuble en restaurant Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	29 628 €	25 %	7 407 €
9	LAFITTE	SEMATEG	Réalisation d'aménagements dans le village Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	27 200 €	100 %	27 200 €
10	BOUILLAC	SEMATEG	Aménagement des abords de la mairie Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	14 500 €	75 %	10 875 €
11	MEAUZAC	SEMATEG	Regroupement de plusieurs commerces – avenant 1 Phase opérationnelle	Convention de mandat	2 483 €	25 %	620 €
12	MOLIERES	SEMATEG	Extension et mise aux normes de la cantine – avenant 1 Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	8 000 €	25 %	2 000 €
13	DURFORT LACAPELETTE	SEMATEG	Aménagement de la salle des fêtes Phase de réalisation	Conduite d'opération	9 500 €	50 %	4 750 €
14	SAVENES	SEMATEG	Aménagement de la salle des fêtes Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	6 300 €	50 %	3 150 €
15	CASTANET	SEMATEG	Réhabilitation du presbytère du Cuzoul Phase opérationnelle	Convention de mandat	13 300 €	100 %	13 300 €
16	POMPIGNAN	SEMATEG	Création d'un nouveau stade Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	28 000 €	25 %	7 000 €
17	AUTY	SEMATEG	Réalisation d'équipements et d'aménagements publics Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	10 700 €	100 %	10 700,00 €

COMMUNES (suite)							
18	LAVIT DE LOMAGNE	SEMATEG	Aménagement du boulevard des amoureux - Phases de définition et de réalisation	Conduite d'opération	7 800 €	25 %	1 950 €
19	CAZALS	SEMATEG	Aménagement et mise aux normes de la salle à usages multiples Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	7 500 €	100 %	7 500 €
20	LOZE	SEMATEG	Mise aux normes handicapés de la mairie et du bâtiment polyvalent Phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	8 400 €	100 %	8 400€
21	LABASTIDE SAINT PIERRE	PUYO et EURL CADRATURES	Étude de programmation pour la rénovation du centre bourg Contrat Pays montalbanais 2009-1	Prestation de services	34 500 €	25 %	8 625 €
22	ORGUEIL	SEMATEG	Réalisation d'un groupe scolaire – avenant 3 Phase opérationnelle	Convention de mandat	36 236 €	25 %	9 059 €
23	CAYLUS	OCTAEDRE CONSEILS	Études de repositionnement du village de vacances	Prestation de services	24 995 €	25 %	6 248 €
24	CCAS de CAYLUS	Cabinet ASTRUC	Étude préliminaire à la réalisation de l'extension de l'EHPAD	Prestation de services	88 357 €	25 %	22 089 €
25	GINALS	SEMATEG	Études préliminaires à la réalisation de divers aménagements communaux	Prestation de services	9 000 €	100 %	9 000 €
26	BIOULE	SEMATEG	Création d'une cantine scolaire avenant 1 phase pré-opérationnelle	Convention de mandat	20 300 €	50 %	10 150 €
27	E P C I Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy	(1)	Mission d'ingénierie territoriale du Pays (2009)- Convention du Pays Midi Quercy 2009-2		184 000 €	25 %	46 000 €
28	Communauté de Communes Pays de Garonne et Gascogne	PORTET	Étude de détermination d'un programme de valorisation du site de l'Abbaye de Grand Selve - convention du Pays Garonne Quercy Gascogne 2009-3	Prestation de services	48 150 €	30 %	14 445 €
29	Association du Pays Montalbanais	(1)	Mission d'ingénierie territoriale du Pays (2009) Convention du Pays Montalbanais 2009-1		91 252 €	25 %	22 813 €
(1) dépenses d'ingénierie territoriale en interne (animateurs, etc...) cofinancées et inscrites en contrat de Pays.							
TOTAL							325 656 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux articles 204142 et 2042114, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

CRITERES

1 – Nature des interventions éligibles

Missions rémunérées par le fonds de concours sur décisions de l'Assemblée :

- Etudes préalables aux projets d'investissement et conduites d'opération (9 juin 1987) ;
- Missions de conseil en matière juridique, technique, financière et contentieuse (20 juin 1988) ;
- Assistance pour les acquisitions foncières (20 juin 1988) ;
- Interventions dans le cadre des conventions de mandat (maîtrise d'ouvrage publique) (20 juin 1988) ;
- Missions remplies dans le cadre de projets intercommunaux (15 juin 1989) ;
- Etudes préalables relatives à l'élaboration des avant-projets sommaires (18 juin 1990) ;
- Prestations de services ou de mandat en matière de gestion d'équipements publics (17 juin 1991) ;
- Mise en œuvre de plans de communication (17 juin 1991) ;
- Projets de développement global portés par un ensemble de communes ou par des structures intercommunales et les projets intercommunaux portés par un contrat de terroir (23 juin 1994) ;
- Etudes préalables relatives à l'implantation de bâtiments industriels (18 juin 1996) ;
- Schémas d'assainissement des communes (18 juin 1996) ;
- Mise en place des contrats de terroir (26 juin 1997) ;
- Assistance à la mise en œuvre de la numérisation des données cadastrales (24 juin 1999) ;
- Assistance à l'émergence des Pays – aménagement du territoire (31 janvier 2000).

Le Président,

CRITERES**2 - Importance démographique et domaines d'actions**

Communes – Eligibilité par strate		
Strate démographique de la Commune	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel à la charge de la Commune
0 < C < 300	100 %	0 %
301 < C < 500	75 %	25 %
501 < C < 1 000	50 %	50 %
1 001 < C < 5 000	25 %	75 %
5 001 < C < 10 000	10 %	90 %

Toutes communes – Domaines spécifiques		
Schéma d'assainissement	25 %	25 % (50 % Agence Eau)
Implantation de bâtiments industriels	100 %	0 %

Organismes de Coopération intercommunale/Regroupements communaux		
Domaine	Participation du Fonds de Concours	Coût résiduel
- Projets à vocation intercommunale sous maîtrise d'ouvrage communale	Taux de la commune qui bénéficie du taux le + élevé	
- Projets intercommunaux	50 %	50 %
- Contrat de Terroir et de Pays (*) :		
. Etude diagnostic	100 %	0 %
. Convention de préfiguration	40 %	20 %
. Programmes d'action	50 %	50 %
. Avenants	40 %	20 %

(*) sous réserve des participations de l'Etat, de la Région et des cumuls possibles

Le Président,